

1.

Débitrice: Vetco SA, Nioué, succursale de Genève,

chem.de la Petite Boissière 40, c/o Anna Dampierre,

1208 Genève
2.

Remarques: importation et exportation de vêtements

maille et tricot, études de marché dans ce domaine et acti-

vité s'y rapportant

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-

vent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets

déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un

délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-

tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour

contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions

relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état

de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf.

n° 1).

Pour tout renseignement:

Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58

Office des faillites

1227 Carouge
- (02724212)